

Résolutions À valider à l'Assemblée générale du 23 juin 2018

RESOLUTION 1 – Approbation du Rapport d'Activité 2017

Après en avoir entendu la présentation, l'Assemblée Générale approuve le Rapport d'Activité.

RESOLUTION 2 - Approbation des comptes 2017

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du trésorier et le rapport des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2017 et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

RESOLUTION 3 - Approbation du Rapport Financier 2017

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du trésorier, approuve le Rapport Financier qui lui est soumis.

RESOLUTION 4 - Approbation du Rapport Moral et du Rapport d'Orientation 2018/2019

Après en avoir entendu la présentation, l'Assemblée Générale approuve le Rapport Moral et le Rapport d'Orientation du Président.

RESOLUTION 5 - Affectation des résultats 2017

L'Assemblée Générale approuve le résultat comptable déficitaire l'exercice 2017, à savoir - 27 259 €. Le résultat à affecter, après reprise des résultats 2015 (714 178 €) et après différentes neutralisations (total net 278 022 €), est un excédent de 964 940 €. Il est affecté comme suit, sur proposition du Conseil d'Administration :

♦ **Pour la Vie Associative, excédent de 355 €,** affecté en report à nouveau

♦ **Pour la gestion propre (ESAT BAPC + AEC), excédent de 531 897,12 €** affecté en report à nouveau

♦ **Pour la gestion conventionnée : Etablissements ONDAM (CPOM ONDAM + CPOM ESAT), excédent de 952 677 €,** affecté :

- Réserve de compensation des charges d'amortissement → 499 105 €
- Report à nouveau affecté au financement de mesure d'exploitation (DNUU) → 376 000 €
- Report à nouveau affecté au financement de mesure d'exploitation (mesures salariales CITS) → 77 572 €

Etablissements CDI, excédent de 646 398 €, affecté :

- Report à nouveau affecté au financement de mesure d'exploitation (SAMSAH) → 150 000 €
- Report à nouveau affecté au financement de mesure d'exploitation (DNUU) → 420 000 €
- Report à nouveau affecté au financement de mesure d'exploitation (mesures salariales CITS) → 76 398 €

Siège technique, excédent de 61 074€, affecté en report à nouveau

- Report à nouveau affecté au financement de mesure d'exploitation (RGPD) → 25 000 €
- Report à nouveau affecté au financement de mesure d'exploitation (IDR) → 29 924 €
- Report à nouveau affecté au financement de mesure d'exploitation (mesures salariales CITS) → 6 150 €

♦ **Entités Comptables de Retraitement (ECR), déficit de 1 227 460 €,** affecté en report à nouveau

L'Assemblée Générale autorise les changements d'affectation résultant de l'arrêté des Comptes Administratifs de 2017 par les autorités de contrôle et de tarification.

RESOLUTION 6 – Modification des affectations des résultats 2016

♦ **Résultat CDI 2016 :**

L'affectation du résultat 2016 des établissements CDI arrêtée par l'Assemblée Générale le 17 juin 2017 est modifiée en fonction des résultats administratifs acceptés par le Conseil Départemental de l'Isère.

	Résultat affecté	Résultat et affectation AG 17/06/2017	Résultat et affectation retenue CDI
Réserve de compensation des charges d'amortissements		168 729	583 445
Réserve de compensation des déficits			
Excédent affecté au fin. charges exploitation non reconductibles		168 729	187 400
Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation n+2			396 045
RAN Déficitaire			

♦ **Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation DNUU (compte 115 199 299)**
De l'ECM ESAT vers le siège pour 420 000 €

RESOLUTION 7 – Convention

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes sur les conventions prévues aux articles L612-5 du Code de Commerce et L313-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, approuve les conventions conclues avec les administrateurs et les directeurs.

RESOLUTION 8 – Investissements 2017

L'Assemblée Générale approuve les investissements non financiers réalisés sur l'exercice 2017 dont le total s'est élevé à 2 985 413 €, auxquels s'ajoutent un total net de 389 249 € de chantiers en cours (portant ce poste d'immobilisations en cours à 656 862 € au 31/12/2017).

RESOLUTION 9 – Budget de fonctionnement 2018

L'Assemblée Générale approuve les orientations budgétaires décidées par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2017.

RESOLUTION 10 – Plan Pluriannuel d'Investissements

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées dans le cadre des PPI et retracées dans les comptes annuels et le rapport de gestion et autorise les investissements et les financements relatifs dans le cadre de ce plan.

Elle autorise le Conseil d'Administration à mettre en œuvre une modulation et une adaptation de celui-ci, au regard du fonctionnement de l'Association, et statuer sur la réalisation de ces plans, lors de la prochaine Assemblée Générale.

RESOLUTION 11 - Cotisation 2019

Pour l'exercice 2018, la cotisation annuelle de base est reconduite (pour la 10^{ème} année consécutive) à 140 Euros pour les membres actifs. Une réduction de 50 % de ce barème sera appliquée sur demande écrite selon le barème ci-dessous.

	Montant
Parents, Tuteur, Famille accueil Personne handicapée, Amis	MEMBRE ACTIF 140 €
Parents divorcés	MEMBRE ACTIF, 1/2 TARIF 70€ par parent
Réduction pour difficultés financières sur justificatifs	MEMBRE ACTIF 1/2 TARIF 70€
Membre titulaire d'une rente survie Unapel contraint d'adhérer directement à une autre association affiliée à l'Unapel (sur justificatif d'adhésion à l'autre association affiliée)	MEMBRE ACTIF 1/2 TARIF 70€
Membre d'honneurs	MEMBRE ACTIF, 0 €

Il est rappelé que le paiement de la cotisation est une condition d'adhésion à l'Association et de droit de vote. Depuis 2017, il est proposé aux adhérents de pouvoir régler leur cotisation par prélèvement mensuel de 14 euros par mois sur 10 mois.

RESOLUTION 12 - Délégation pour l'adaptation et la gestion des structures et pour proposer, présenter, négocier et arrêter les budgets 2019

L'Assemblée Générale habilite le Conseil d'Administration et son Président à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la

création et/ou à la gestion de nouvelles structures ainsi qu'à l'évolution, l'adaptation et la restructuration des Etablissements et Services existants de façon à répondre de façon optimale aux besoins des personnes en situation de handicap en conformité avec les règlements administratifs et financiers en vigueur. Pour cela, elle autorise le Président à demander toute ouverture ou clôture de comptes bancaires qu'il juge nécessaire et à en donner procurations sous sa responsabilité.

L'Assemblée Générale donne délégation, avec possibilité de subdélégation, au Conseil d'Administration pour proposer, présenter, négocier et arrêter les budgets des Etablissements et Services, ainsi que le budget de l'association, pour l'année en cours et pour l'année 2019, et les communiquer aux autorités compétentes.

RESOLUTION 13 – Opérations relatives à l'article 10 des Statuts Pour mémoire, rappel de l'Article 10 : Délibérations du Conseil d'Administration relatives aux immeubles

« Les délibérations du Conseil d'Administration, relatives aux acquisitions, échanges ou aliénations des immeubles nécessaires aux buts poursuivis par l'Association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts, doivent être approuvées par l'Assemblée Générale. »

Descriptif des opérations 2018/2019 permettant la conclusion des projets architecturaux de l'AFIPH :

1) Restructuration des FCI sur le site de la Buisse:

Dans le cadre de la restructuration des établissements de la filière hébergement de l'association **l'Assemblée générale approuve la délibération** prise par le Conseil d'Administration de l'AFIPH le 12 juillet 2017 qui valide le projet de restructuration des Foyers Centre Isère concernant le site de La Buisse (résiliation anticipée des conventions passées avec l'OPAC, rétrocession d'une partie de terrain à l'OPAC et édification du nouveau foyer d'hébergement).

2) Restructuration de l'IMEP Les Magnolias :

L'Assemblée générale approuve la délibération prise par le Conseil d'Administration le 18 octobre 2017 validant le projet de restructuration des locaux de l'IMEP (adaptation des équipements à l'évolution de la population accueillie et humanisation des conditions d'accueil de l'internat) et autorisant l'ouverture d'une unité externalisée de l'IMEP à proximité du site des Magnolias pour les places de semi internat.

3) Acquisition d'un bien immobilier sis 13 rue du Puit sans Tour - Péage du Roussillon

Dans le cadre du projet de réhabilitation et d'humanisation des conditions d'accueil de l'IMEP des Magnolias, **l'Assemblée générale approuve la délibération** prise par le Conseil d'Administration de l'AFIPH le 18 octobre 2017 qui autorise l'acquisition d'un bien immobilier sis 13 rue du Puit sans Tour - Péage du Roussillon d'une superficie totale de 139 m² pour un coût de 105 000 €.

4) Acquisition des parcelles attenantes au terrain sis 5 rue de l'Etissey à Bourgoin Jallieu:

Dans le cadre du regroupement des foyers Funas et Pont St Michel au sein d'un même foyer couplé à un SAJ à construire dans le centre-ville de Bourgoin Jallieu, **l'Assemblée générale approuve la délibération** prise par le Conseil d'Administration de l'AFIPH le 24 janvier 2018 qui autorise l'acquisition de 3 parcelles attenantes au terrain sis 5 rue de l'Etissey à Bourgoin Jallieu acquis auprès du Sou des Ecoles le 4 mai 2018.

5) Acquisition d'un bien immobilier sis 16 rue Leconte de Lisle à Grenoble :

Dans le cadre du développement des activités de l'ESAT de l'agglomération grenobloise, **l'Assemblée générale approuve la délibération** prise par le Conseil d'Administration de l'AFIPH le 23 mai 2018 qui autorise l'acquisition d'un bien immobilier d'une superficie totale de 1138 m² situé 16 rue Leconte de Lisle à Grenoble sur le site des AEAG. Cette vente aura lieu moyennant le prix indicatif de 625 000 euros auprès de la société CIBL.

RESOLUTION 14 - Renouvellement du Conseil d'Administration

L'Assemblée générale est informée que :

→ 11 Administrateurs sortants demandent le renouvellement de leur mandat :

1. Monsieur Luc CHAVE, depuis 2015, actuellement Administrateur délégué au développement de l'offre et à l'innovation
2. Monsieur Henri COLLOMB-REY, depuis 1994, actuellement Administrateur référent Sud Isère Grésivaudan
3. Monsieur Henri DOREY, depuis 2011, actuellement Administrateur Grésivaudan
4. Madame Nadine ESPAGNOL, depuis 2015, actuellement Administratrice Grésivaudan
5. Monsieur Michel HERNANDEZ, depuis 2011, actuellement Administrateur Grésivaudan
6. Monsieur Pierre JACOMETTI BEAUQUIS, depuis 2011, actuellement Administrateur référent adjoint Isère Rhodanienne
7. Madame Florence LOMBARD, depuis 1999, actuellement Présidente déléguée
8. Monsieur Christian RIONDET, depuis 2011, actuellement Administrateur référent adjoint Nord Isère
9. Madame Martine SERRES, depuis 2008, actuellement Administratrice référente adjointe Grésivaudan
10. Monsieur Gilles VUILLEMIN, depuis 2011, actuellement Secrétaire général adjoint et Administrateur référent Nord Isère
11. Monsieur Pierre WERQUIN, depuis 1997, actuellement Administrateur référent Centre Isère

→ 1 nouvelle candidature au CA :

Madame Michèle HILDEBRANDT, présentée par l'agglomération grenobloise.

Ces postes sont à pourvoir pour 3 ans.